



COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-ET-UNIÈME SESSION

Dakar, Sénégal, 19 - 23 juin 2018

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION (HLPE) SUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

I. Introduction

1. La *Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition* organisée par la FAO à Rome en 2013 a permis de mieux faire comprendre toute l'importance de la contribution des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les principales conclusions de la conférence et les recommandations de la vingt-deuxième session du Comité des forêts (2014) ont souligné à quel point il était important de renforcer les capacités et d'intégrer les politiques et les programmes intersectoriels en matière de gestion des forêts et de sécurité alimentaire.

2. Suite à ces recommandations, et compte tenu de la reconnaissance croissante du rôle des forêts dans la sécurité alimentaire et la nutrition, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2014), à sa quarante et unième session, a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition¹ (HLPE) de mener une étude sur la gestion durable des forêts en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition².

¹ <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/a-propos-du-hlpe/fr/>

² Au paragraphe 41.d du rapport de sa quarante et unième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale «... a demandé au HLPE de mener une étude sur le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage, qu'il lui présenterait en séance plénière en 2016, ainsi qu'une étude sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux fins d'examen en séance plénière en 2017 ».

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

3. Le HLPE a été créé dans le cadre de la réforme de 2009 de la gouvernance internationale de la sécurité alimentaire afin de conseiller le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et de le tenir informé des connaissances mondiales et des nouvelles tendances en matière de sécurité alimentaire. Il permet la tenue de débats éclairés et vise à améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, tant à l'échelle locale que sur le plan international.

4. Le rapport du HLPE sur la Gestion durable des forêts en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition a été officiellement lancé le 27 juin 2017 et a constitué une contribution importante à la quarante-quatrième session du CSA qui a eu lieu du 9 au 14 octobre 2017.

5. On trouvera en annexe, pour examen par la Commission, le résumé et les recommandations du rapport du HLPE, ainsi que les recommandations relatives à une gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

II. Points à examiner

6. Compte tenu de l'importance d'une gestion durable des forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que le souligne le HLPE dans son rapport, la Commission souhaitera peut-être:

- a) Reconnaître qu'une gestion durable des forêts est essentielle pour atteindre l'ODD2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- b) Inviter les pays à examiner les recommandations du HLPE et celles du CSA, et à lancer des mesures appropriées.
- c) Inviter la FAO à:
 - aider les pays à renforcer la contribution des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition;
 - recenser, documenter et diffuser les meilleures pratiques en matière d'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la gestion des forêts;
 - élaborer des directives visant à intégrer les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans les politiques forestières et dans les pratiques de gestion des forêts.



Secretariat HLPE c/o FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Site web: www.fao.org/cfs/cfs-hlpe
Courriel: cfs-hlpe@fao.org

Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Extrait du rapport¹

Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Résumé et recommandations

En octobre 2014, à sa quarante et unième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) d'entreprendre une étude sur le thème de la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en vue d'éclairer les débats du Comité à sa quarante-quatrième session plénière (octobre 2017). La question porte essentiellement sur les contributions multiples des forêts et des arbres aux quatre dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition², et sur la façon d'optimiser ces contributions à diverses échelles spatiales et temporelles face à l'accroissement de demandes concurrentes exercées sur les terres, les forêts et les arbres (notamment le bois, les aliments, l'énergie et les services écosystémiques) et face au changement climatique.

Le présent rapport, qui repose sur des données factuelles, offre une analyse complète des contributions des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le Chapitre premier examine les liens entre les forêts et la sécurité alimentaire et la nutrition et propose, aux fins du présent rapport, un cadre conceptuel et un classement des forêts par type, fondé sur des critères de gestion. Le chapitre 2 fournit une analyse approfondie des canaux par lesquels les forêts et les arbres contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Le chapitre 3 examine l'état des forêts dans le monde et recense les défis et les possibilités en matière de gestion forestière, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Chapitre 4 est axé sur les solutions et examine la manière

¹ HLPE, 2017. Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome 2017. Version intégrale du rapport à paraître à l'adresse: www.fao.org/cfs/cfs-hlpe.

² On peut parler de sécurité alimentaire quand toutes les personnes ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. En 2009, au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, il a été déclaré que les « quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité ». La *disponibilité* désigne l'offre de produits alimentaires résultant de la production, de la distribution et des échanges; l'*accès* fait référence à la possibilité de se procurer des aliments d'un prix abordable et à la répartition de la nourriture, ainsi qu'aux préférences et aux besoins des individus et des ménages; l'*utilisation* correspond à l'assimilation des aliments par les individus; enfin la *stabilité* est assurée lorsque l'apport alimentaire s'inscrit dans la durée.

d'optimiser les contributions des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition d'une manière durable.

RESUME

LES FORETS ET LES ARBRES AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION: CHAMP ET CADRE CONCEPTUEL

1. Les forêts font l'objet d'une multitude de définitions qui sont à l'image de la diversité à la fois des écosystèmes forestiers rencontrés dans le monde et des manières dont les forêts sont perçues et utilisées. Le terme « forêt » désigne un vaste éventail d'écosystèmes, allant d'arbres épars dans des paysages arides à des forêts primaires caractérisées par un couvert arboré dense, situées dans les régions à forte pluviométrie. Une forêt peut être une unité administrative, un type de couvert végétal ou un mode d'utilisation des terres. Le couvert végétal renvoie à l'apparence physique des terres, tandis que l'utilisation des terres désigne l'usage qu'en font les populations à diverses fins (notamment la production, la conservation, les valeurs culturelles ou spirituelles). L'Évaluation des ressources forestières mondiales (FAO) a favorisé l'harmonisation des approches utilisées pour définir et caractériser les forêts, en vue d'obtenir des statistiques au niveau mondial. La définition employée dans l'Évaluation comprend des seuils relatifs à la hauteur des arbres (5 m), à la densité du couvert forestier (10 pour cent) et à la superficie (0,5 ha).
2. Cette définition englobe des types de forêts très différents. Par ailleurs, il existe divers types de paysages caractérisés par la présence d'arbres. Compte tenu de cette diversité et de l'objet du rapport, un classement des types de forêts et de paysages arborés est proposé à partir des catégories statistiques établies dans l'Évaluation. Le classement des types de forêts est tiré des données de l'Évaluation. Il est fondé sur l'intensité de gestion, car c'est le critère qui influe le plus sur les diverses contributions des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en étant relativement sensible aux effets des politiques. Ce classement distingue trois grandes catégories de forêts qui relèvent de la définition donnée dans l'Évaluation (les forêts primaires [ou anciennes], les forêts secondaires et les forêts de plantation). Il existe également une quatrième catégorie comprenant les autres terres boisées qui ne sont pas considérées comme des terres agricoles, dans lesquelles le couvert forestier occupe entre 5 et 10 pour cent de la superficie, et une cinquième catégorie réservée aux «arbres hors forêt». La démarcation entre ces catégories n'est pas toujours nette car elles sont classées, selon leur intensité de gestion le long de la courbe de transition forestière³.
3. La catégorie «arbres hors forêt» regroupe des systèmes agricoles arborés très divers. Elle inclut en particulier les plantations d'essences agricoles, comme le palmier à huile et l'olivier, les vergers (arbres fruitiers et à noix) ainsi que des systèmes agroforestiers très divers et des paysages en mosaïque dans lesquels les unités forestières sont trop petites pour être considérées comme des forêts à des fins statistiques. Le terme «agroforesterie» désigne les systèmes et les technologies qui incorporent délibérément les arbres dans les mêmes unités de gestion des terres que des plantes cultivées et/ou des animaux d'élevage, selon tel arrangement spatial ou telle séquence temporelle. Malgré leur diversité, tous ces systèmes présentent une caractéristique commune, constituée par le lien étroit qui existe entre les arbres et les activités agricoles ou la production alimentaire.
4. Toutes les personnes dont les moyens d'existence dépendent tant soit peu des forêts et des arbres peuvent être considérés comme étant tributaires des forêts. Si l'on prend en compte les peuples autochtones qui vivent principalement de la forêt, les ruraux qui vivent à l'intérieur ou en bordure de forêts, les petites exploitations comportant des cultures arborées ou la gestion de parcelles forestières et les employés des entreprises du secteur forestier formel ou non formel, on peut considérer qu'1 à 1,7 milliard de personnes sont tributaires des forêts.

³ La courbe de transition forestière, soit la transformation de forêts naturelles en terres agricoles, suivie du reboisement de celles-ci, illustre l'évolution des forêts selon un continuum d'intensité de gestion qui touche les différents types de forêts. Cette courbe montre non seulement l'évolution des forêts au fil du temps, mais aussi leurs variations spatiales au sein des paysages contemporains.

5. Dans le présent rapport, la gestion forestière est considérée au sens large et englobe toutes les décisions prises dans ce domaine, quel que soit le système ou le paysage caractérisé par la présence d'arbres, notamment trois grandes catégories de décisions, à savoir l'inclusion ou l'exclusion des arbres dans une certaine aire, le choix des types de forêts et d'arbres, les modes de gestion appliqués. L'objet de la gestion durable des forêts, telle que définie par l'Assemblée générale des Nations Unies, est de maintenir et de renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales de tous les types de forêts, au bénéfice des générations actuelles et à venir. La gestion durable des forêts repose sur deux grands principes: le premier est que les écosystèmes ont une capacité de régénération et le second est que les activités économiques et les perceptions sociales ou les valeurs qui définissent l'interaction humaine avec l'environnement sont des choix qui peuvent être rectifiés ou modifiés en vue d'assurer la productivité et la bonne santé à long terme des écosystèmes.

LES CONTRIBUTIONS DES FORETS ET DES ARBRES A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA NUTRITION

6. Les contributions des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition passent principalement par quatre canaux: la fourniture directe d'aliments, la fourniture d'énergie, en particulier pour la cuisson des aliments; la création de revenus et d'emplois; enfin, la fourniture de services écosystémiques qui sont essentiels à la gestion durable des forêts, sécurité alimentaire et à la nutrition, à la santé et au bien-être des personnes.
7. Fourniture directe d'aliments: D'après les estimations, les aliments issus des forêts ne représentent, dans l'alimentation humaine, que 0,6 pour cent de l'apport énergétique total mais leur contribution à la qualité des aliments et à la diversité des apports alimentaires est considérable et ils jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés tributaires des forêts. La présence d'aliments issus des forêts sur les marchés locaux, nationaux, voire internationaux, permet aux populations qui vivent loin des forêts d'avoir des régimes alimentaires diversifiés et équilibrés. Les forêts et les arbres sont également utilisés comme source de fourrages par les agriculteurs et les éleveurs pastoraux dans les systèmes extensifs traditionnels et dans des systèmes sylvopastoraux plus intensifs.
8. Fourniture d'énergie: Au niveau mondial, la part des combustibles ligneux⁴ dans la disponibilité totale d'énergie primaire est de 6 pour cent, et de 27 pour cent pour la seule Afrique. Pour quelque 2,4 milliards de personnes, soit un tiers de la population mondiale (et les deux tiers des ménages en Afrique), le bois est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments. Par ailleurs, 764 millions de personnes utilisent des combustibles ligneux pour faire bouillir et stériliser l'eau, dont 644 millions en Asie.
9. Revenus et emplois: Les secteurs forestiers formel et informel sont également des sources considérables d'emplois et de revenus, souvent sous-estimées en raison de la place importante qu'occupe le secteur informel. En 2011, dans le monde, le secteur forestier formel employait quelque 13,2 millions de personnes et représentait 0,9 pour cent du produit intérieur brut mondial. Ces chiffres cachent une très grande variabilité entre les pays et sous-estiment généralement la contribution réelle des forêts au revenu national car ils ne tiennent pas compte de la valeur ajoutée des produits de transformation dérivés du bois, ni par exemple de la contribution des forêts au tourisme et aux loisirs. En outre, ces chiffres ne concernent que le secteur forestier formel et il manque encore des données pour que l'on tienne compte convenablement de l'importance des activités du secteur informel qui ont un rapport avec les forêts dans la création de revenus et d'emplois, y compris l'approvisionnement en combustibles ligneux et en produits forestiers non ligneux.
10. Qu'ils soient destinés à la vente ou à l'autoconsommation, les produits forestiers peuvent jouer un rôle crucial au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition des femmes et de tous les membres du ménage. Malgré la pénurie de données ventilées par sexe, il ressort des études que les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans le secteur formel mais qu'elles ont un rôle primordial dans la récolte de bois de feu et de nombreux produits forestiers, avec toutefois des différences sensibles d'une région à l'autre.

⁴ Conformément à la terminologie de la FAO, les combustibles ligneux comprennent le bois de feu et le charbon de bois.

11. **Fournitures de services écosystémiques:** Les forêts et les arbres soutiennent directement la production alimentaire au niveau de l'exploitation, du paysage et au-delà, grâce à de nombreux services écosystémiques autres que d'approvisionnement qui sont indispensables, à long terme, pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que le développement durable (entre autres, la régulation de l'eau, la protection des sols, la circulation des nutriments, la lutte contre les ravageurs et la pollinisation). Les forêts abritent la majeure partie de la biodiversité terrestre et jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des effets du changement climatique au niveau mondial ainsi que dans l'adaptation au changement climatique au niveau de l'exploitation, du ménage, du paysage et au-delà. Il est nécessaire que les systèmes de production fondés sur une gestion intégrée des forêts, des arbres et des cultures tiennent expressément compte de la concurrence dont peut faire l'objet l'utilisation des nutriments, de l'eau et de la lumière.
12. **Santé et bien-être des personnes:** Les forêts, les systèmes agricoles fondés sur les arbres et les activités forestières influent sur la santé humaine de plusieurs manières, notamment par l'approvisionnement en aliments, en plantes médicinales, en bois de feu, en eau propre et la fourniture de revenus. Des données empiriques suggèrent que les environnements forestiers peuvent améliorer la santé mentale et soulager les états de dépression et de stress. Toutefois, les forêts peuvent abriter des parasites et des maladies susceptibles de nuire à la santé humaine et animale. Les liens essentiels qui existent entre la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes sont englobés dans le concept «Une seule santé», qui met en évidence la nécessité d'une collaboration intersectorielle.
13. **Résilience et filets de sécurité:** Les forêts et les arbres peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la résilience, définie comme la capacité de prévenir et d'atténuer les risques ou d'y faire face, et de résorber les effets des crises aux niveaux des paysages, des communautés ou des ménages. Ils apportent donc une contribution non négligeable à la stabilité, la quatrième dimension de la sécurité alimentaire et de la nutrition et jouent un rôle important en tant que filet de sécurité pendant les périodes de sécheresse ou de soudure, ainsi que pendant les crises et les conflits. Les forêts et les arbres peuvent compléter ou remplacer d'autres sources d'aliments, de revenus et d'emploi pendant les périodes de pénurie. Ce rôle de protection sociale est souvent important pour les groupes les plus vulnérables.
14. En particulier, les contributions des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition dépendent de nombreuses interactions au sein de systèmes environnementaux, économiques et sociaux complexes qui sont souvent créés et perpétués grâce à un apport important de savoirs traditionnels et autochtones.

LES TENDANCES EN MATIERE DE GESTION FORESTIERE: DEFIS ET OPPORTUNITES SUR LE PLAN DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

15. Les changements touchant au couvert forestier, aux types de forêts et à la gestion de celles-ci ont des répercussions considérables sur les contributions des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition à des échelles spatiales et temporelles différentes. Ces changements, et les facteurs auxquels ils obéissent, permettent de recenser quelques-unes des défis et opportunités qui influent sur la contribution de la gestion durable des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
16. En 2015, les forêts occupaient près de 4 milliards d'hectares dans le monde (soit 30,6 pour cent des terres émergées de la planète). Malgré les taux relativement élevés de déforestation enregistrés à l'heure actuelle, particulièrement dans les zones tropicales, la perte forestière nette au niveau mondial a ralenti au cours des deux dernières décennies. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015 a également fourni pour la première fois des chiffres mondiaux sur la dégradation des forêts en fonction de la perte partielle de couvert forestier⁵ et a estimé que, dans les régions tropicales, la superficie sujette à cette perte partielle était 6,5 fois supérieure à la superficie déboisée depuis 1990.

⁵ Définie comme la perte de plus de 20 pour cent de couvert arboré entre 2000 et 2012.

17. La diminution générale de la superficie forestière totale est la résultante de tendances contrastées entre les différents types de forêts et entre les régions. Entre 1990 et 2015, la plupart des régions ont affiché un recul régulier de la superficie des forêts naturelles, notamment les forêts primaires et secondaires, et une augmentation rapide des forêts de plantation. La perte de forêts primaires est particulièrement préoccupante car elles constituent une réserve de biodiversité irremplaçable. Les forêts de plantation sont de plus en plus importantes, non seulement de par leur superficie, qui a augmenté de 4 à 7 pour cent entre 1990 et 2015, mais aussi sur le plan de la production, sachant qu'en 2012, 46,3 pour cent du bois rond industriel provenait de plantations forestières. Les forêts de plantation sont également une façon de remettre en état des terres dégradées et de fournir des services écosystémiques tels que la diminution de l'érosion et la protection contre les inondations. La demande de bois ne cessant de croître, les plantations forestières pourraient contribuer à réduire la pression qui s'exerce sur les forêts naturelles.
18. La déforestation et la dégradation des forêts menacent les revenus, les moyens d'existence et les modes de vie des populations tributaires des forêts et compromettent la fourniture de services écosystémiques qui sont indispensables à long terme pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que le développement durable. La déforestation au profit de l'expansion des terres agricoles est parfois considérée comme une solution prometteuse sur le plan de la protection sociale. Toutefois, les avantages immédiats peuvent entraîner à terme l'épuisement des ressources naturelles, l'appauvrissement des régimes alimentaires et la dégradation des moyens d'existence et des modes de vie. Enfin, la déforestation et la dégradation des forêts peuvent aussi avoir des répercussions sur la santé humaine parce qu'elles provoquent la fragmentation des habitats et favorisent la propagation de ravageurs et de maladies.
19. Les changements qui touchent le couvert forestier, les types de forêts et leur utilisation découlent de l'interaction de nombreux facteurs, aux niveaux local et mondial : demande croissante d'aliments destinés à la consommation humaine et animale, de bois et d'énergie sous l'effet de la croissance démographique et de l'élévation des revenus, et importance accrue accordée à la protection de la biodiversité, aux réserves de carbone et à la protection de l'eau et des sols. Ces changements dépendent aussi des systèmes de gouvernance qui prennent en compte et gèrent ces demandes.
20. Compte tenu de la croissance démographique et économique au niveau mondial, l'augmentation de la demande d'aliments destinés à la consommation humaine et animale, de bois et de bioénergie devrait se poursuivre à l'avenir. En particulier, la demande de bois et de fibres devrait doubler entre 2005 et 2030.
21. Par ailleurs, les forêts doivent maintenant s'adapter au changement climatique et sont appelées à jouer un rôle dans l'atténuation de ses effets. La dégradation des terres accroît la demande de terres à vocation agricole, avec à la clé de nouvelles pressions sur les forêts mais aussi de nouvelles possibilités en matière de boisement et de reboisement. Parallèlement, l'on est de plus en plus conscient du rôle que jouent les forêts dans la protection des sols, de l'eau et de la biodiversité et de leur contribution à l'atténuation des effets du changement climatique. Ces tendances exacerbent la concurrence entre les diverses utilisations des terres. Elles intensifient aussi la concurrence entre les utilisations forestières, qu'il s'agisse de préserver l'environnement, de produire du bois d'œuvre ou autres produits ligneux, de se procurer des aliments et autres produits forestiers non ligneux, chacune de ces utilisations ayant des répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour régler la question des utilisations concurrentes des terres et tenir compte des demandes de l'agriculture et de la foresterie d'une part et des préoccupations environnementales et climatiques d'autre part, il faut se doter d'une approche cohérente des compromis aux diverses échelles et entre échelles, du niveau local au niveau mondial, et entre celles-ci. Pour y parvenir, il faut surmonter la controverse qui oppose les tenants du partage des terres et ceux de la préservation des terres, afin de concevoir et d'appliquer les arrangements et les mécanismes qui conviennent.
22. Ces pressions croissantes sur les terres, les forêts et les arbres créent de nouveaux défis et de nouvelles possibilités quant aux contributions que ceux-ci peuvent apporter en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Elles peuvent compromettre certaines des contributions des forêts à la sécurité alimentaire et à la nutrition, surtout les moins visibles d'entre elles ou celles qui touchent des groupes marginalisés et particulièrement vulnérables. Par ailleurs, ces demandes peuvent fournir des motifs supplémentaires de protéger les forêts et d'investir dans

celles-ci et créer des emplois ainsi que des occasions de favoriser le développement durable. Il importe de mieux comprendre les facteurs de changement et les dynamiques qui influencent l'évolution de paysages tels que les forêts secondaires, les paysages en mosaïque et les systèmes agroforestiers, ainsi que leurs conséquences sur la sécurité alimentaire et la nutrition et sur le développement durable, et d'appuyer plus efficacement la remise en valeur forestière dans les aires appartenant à la catégorie «autres terres boisées».

COMMENT OPTIMISER DURABLEMENT LES CONTRIBUTIONS DES FORETS ET DES ARBRES A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA NUTRITION?

23. Des synergies et des compromis sont possibles entre les avantages fournis par les forêts et les arbres au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à diverses échelles, du niveau local au niveau mondial, du court terme au long terme. La gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition doit donc prendre en compte et intégrer pleinement les usages multiples des forêts et des arbres ainsi que les intérêts, les besoins et les droits divergents voire parfois conflictuels des diverses parties prenantes, tout en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés. Pour y parvenir, il faut disposer de mécanismes de gouvernance à diverses échelles spatiales et temporelles, sous la forme d'instruments internationaux, de politiques nationales et de dispositifs locaux.
24. L'Évaluation des ressources forestières mondiales définit une série de conditions favorables pour la gestion durable des forêts, qui sont les forêts permanentes, les cadres juridiques, les plans d'aménagement, la participation des parties prenantes ainsi que l'information et les systèmes de suivi et d'établissement des rapports. D'après l'Évaluation, la moitié seulement des 2,2 milliards d'hectares de terres occupées par des forêts permanentes bénéficiait de toutes ces conditions en 2015. Toutefois, les surfaces assujetties à des plans d'aménagement forestier ont augmenté en flèche au cours des dernières décennies. En 2015, 167 pays ont déclaré disposer de ces plans d'aménagement, lesquels concernent plus de la moitié des aires forestières de ces pays (2,1 milliards d'hectares environ). Le principal objectif d'un plan d'aménagement forestier (qu'il s'agisse de conservation des forêts dans les forêts primaires et les aires protégées ou de production ligneuse dans les forêts de plantation), peut être en conflit avec l'exercice de droits d'accès et d'usage et, par conséquent, avec la sécurité alimentaire et la nutrition des individus et des communautés qui sont tributaires des forêts, notamment les peuples autochtones. Les cadres juridiques qui réglementent ces droits varient énormément d'un pays à l'autre.
25. Nombre de normes et de traités internationaux influent sur la manière dont les forêts sont gérées. Certains d'entre eux sont axés sur les dimensions environnementales de la gestion forestière. C'est le cas des trois Conventions de Rio, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. D'autres traités réglementent les droits à l'échelle internationale, en particulier le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates. Un troisième groupe d'instruments internationaux est directement lié à la gestion forestière. Les Principes de gestion des forêts de 1992⁶ et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale en sont des exemples.
26. Les instruments fondés sur le marché suscitent de plus en plus d'intérêt comme moyen de prendre en compte et de valoriser les contributions des forêts, en particulier liées aux questions environnementales. On citera par exemple les crédits carbone et autres paiements en échange de services environnementaux, la certification et l'approvisionnement respectueux de l'environnement. La certification des forêts joue un rôle important dans l'évaluation et le suivi indépendants de la gestion durable des forêts. Les deux principaux programmes de certification (le Forest Stewardship Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières mis en place à la fin des années 1990) concernaient 438 millions d'hectares en 2014 (dont 90 pour cent situés dans les zones climatiques boréale et tempérée). De même, les programmes, les codes et les normes volontaires de construction écologique encouragent l'utilisation de produits dérivés du bois répondant à des critères de légalité et de durabilité. Ces

⁶ Annexe III – Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts – Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro (Brésil), 1992.

instruments peuvent mettre en relation la gestion forestière et des consommateurs éloignés du lieu de provenance des produits forestiers en permettant aux consommateurs de compenser financièrement les impacts environnementaux, mais ils ne tiennent pas toujours entièrement compte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et des besoins des populations et des communautés locales qui sont tributaires des forêts.

27. La gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition exige donc des systèmes de gouvernance intégrés, novateurs et inclusifs à diverses échelles spatiales et temporelles, qui assurent la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes et de tous les groupes concernés, en particulier les femmes, ainsi que les groupes vulnérables et marginalisés, notamment les peuples autochtones et les communautés qui sont tributaires des forêts. En particulier, des dispositifs adaptés doivent être conçus au niveau des paysages où les défis consistent à optimiser la cohabitation concrète entre les villes, l'agriculture, les forêts et d'autres aires naturelles, et de mieux intégrer les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans la gestion des forêts.
28. La concrétisation du droit pour des communautés locales, des communautés qui sont tributaires des forêts et des peuples autochtones à une alimentation adéquate passe par la garantie de leurs droits d'usage des terres et des forêts. Les biens et services issus des forêts sont également d'une importance cruciale pour l'exercice des droits sociaux, économiques et culturels des personnes dans le monde entier. Dans ce contexte, les réglementations, les politiques et les interventions liées aux forêts devraient non seulement éviter d'enfreindre ces droits mais aussi faire progresser les résultats en matière de droits de l'homme et accorder la priorité aux groupes les plus défavorisés afin de parvenir à une égalité «de fait» et non à une égalité de principe. Ces processus devraient respecter les principes de non-discrimination et d'égalité, de transparence et d'accès aux informations, de participation, d'autonomisation, de légalité et d'obligation redditionnelle.

RECOMMANDATIONS

Les forêts et les arbres contribuent directement ou indirectement, à plus d'un titre, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ils fournissent de l'énergie, des aliments et autres produits. Ils assurent des moyens d'existence à une part importante, souvent la plus vulnérable de la population mondiale. Les forêts assurent des services écosystémiques essentiels, notamment la régulation des cycles de l'eau et du carbone et la protection de la diversité biologique, qui sont indispensables pour l'agriculture. Ces contributions varient selon les types de forêts et la manière dont celles-ci sont gérées. Elles revêtent certes une importance particulière pour les personnes qui sont tributaires des forêts, mais leurs impacts se font également sentir à une très vaste échelle. La gestion durable des forêts a pour but de préserver et de renforcer la valeur économique, sociale et environnementale des forêts de tous types, au bénéfice des générations actuelles et à venir, et de faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte.

1. SE DOTER DE CONNAISSANCES PROPRES A FACILITER LA PRISE DE DECISIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES DES FORETS ET DES ARBRES A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET A LA NUTRITION ET LES UTILISER A CET EFFET

Les États et les institutions universitaires devraient prendre des mesures visant à expliquer aux décideurs et aux praticiens concernés le rôle important que jouent la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et à les former. Il faudrait pour cela recourir à des méthodes participatives qui favorisent la production conjointe de connaissances concernant les contributions des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à diverses échelles spatiales et temporelles.

Ils devraient en particulier:

- a. Mettre en place les capacités, dispenser la formation professionnelle et apporter les changements institutionnels qu'exigent des compétences et des activités de recherche participatives.
- b. Concevoir des indicateurs et recueillir des données ventilées par sexe, ethnie, classe sociale, âge et autres paramètres, afin de mesurer les nombreuses contributions, soit directes soit indirectes, que les forêts et les arbres apportent à la sécurité alimentaire et à la nutrition par le truchement de la production, des processus écologiques, des revenus et des moyens d'existence, de la dimension culturelle et du bien-être en général, en mettant l'accent sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations tributaires de la forêt.
- c. Recueillir des données sur les compromis nutritionnels entre l'accroissement des revenus et à la modification des régimes alimentaires, d'une part et la manière dont la déforestation et la dégradation de la forêt pèsent sur les conditions socioculturelles, économiques et environnementales, d'autre part.
- d. Améliorer la collecte de données à caractère transversal et systémique, dans le cadre des activités de sécurité alimentaire et nutrition et des systèmes de surveillance forestière, en ce qui concerne l'utilisation des aliments d'origine sauvage (faune, flore, champignons) et de produits forestiers, notamment sur le plan de la qualité et de la diversité des apports alimentaires, de la lutte contre la pauvreté, des usages sanitaires et médicinaux, ainsi que des impacts dus aux activités de chasse et cueillette, afin d'assurer la disponibilité à long terme de ces aliments et de ces produits.
- e. Renforcer les études du réseau FAO/INFOODS sur la teneur en nutriments des aliments d'origine sauvage.

2. RENFORCER LE ROLE DES FORETS DANS LES PROCESSUS ENVIRONNEMENTAUX, A TOUTES LES ECHELLES, SANS COMPROMETTRE LE DROIT A UNE ALIMENTATION ADEQUATE DES POPULATIONS QUI SONT TRIBUTAIRES DES FORETS

Toutes les parties prenantes devraient recourir à une approche écosystémique visant à promouvoir la gestion durable des forêts et des arbres, de l'échelle locale à l'échelle mondiale dans le but de préserver les fonctions écosystémiques des forêts et des arbres ainsi que leurs contributions à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

En particulier, les **États**, les **OIG** et es **ONG**, ainsi que les autres parties prenantes devraient:

- a. Reconnaître et valoriser le rôle des forêts et des arbres dans la régulation du climat, du cycle de l'eau et de la qualité de celle-ci, ainsi que de la conservation de la biodiversité.
- b. Mettre en avant le rôle des forêts et des arbres dans la lutte contre l'érosion des sols et la dégradation des terres, ainsi que dans la restauration des terres.
- c. Examiner la manière dont les initiatives mises en œuvre pour combattre les problèmes environnementaux influenceront sur l'accès des communautés locales et des peuples autochtones aux aliments issus de la forêt, et leurs conséquences possibles sur la diversité et la qualité des apports alimentaires.

3. SOUTENIR LES CONTRIBUTIONS DES FORETS A L'AMELIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE ET DES ECONOMIES, AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Les **États** et le secteur privé devraient:

- a. Élaborer et promouvoir des politiques et des mesures en matière de planification et de gestion participatives des forêts, qui permettent d'accéder à des aliments forestiers importants du point de vue nutritionnel, en particulier au bénéfice des communautés et des populations autochtones qui sont tributaires des forêts.
- b. Promouvoir et favoriser la création de revenus et de moyens d'existence dans les communautés locales – grâce à la gestion et à l'utilisation durable des ressources forestières – en particulier pour celles qui vivent dans les zones montagneuses et autres zones reculées.
- c. Incorporer, dans les plans de gestion forestière, des projets fondés sur une faible empreinte carbone et sur des énergies renouvelables, qui sont porteurs de nombreux avantages, notamment un approvisionnement adéquat en combustible pour la cuisson des aliments.
- d. Accroître les investissements publics destinés à soutenir les entreprises forestières créées à l'initiative des communautés, au bénéfice de moyens d'existence durables, de la dimension culturelle et du bien-être.
- e. Investir dans des innovations sociales et techniques, afin de réduire au minimum les risques de santé associés à l'utilisation des combustibles ligneux et des fourneaux à bois.
- f. Mettre au point des systèmes d'information sur les marchés des produits forestiers non ligneux, qui soient novateurs, transparents et intelligibles.

4. PROMOUVOIR DES PAYSAGES MULTIFONCTIONNELS AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION, AU SEIN DESQUELS LES FORETS ET LES ARBRES JOUENT UN ROLE CLE

Les **États**, les **OIG**, les pouvoirs locaux, les organismes de conservation, les **ONG** et autres parties prenantes devraient:

- a. Renforcer, dans les paysages en mosaïque, la contribution des forêts et des arbres à la fourniture de services écosystémiques essentiels qui soutiennent la production agricole, notamment la pollinisation, le cycle de l'eau et le recyclage des éléments nutritifs.

- b. Promouvoir une planification intégrée et, au niveau local, une gestion adaptative des paysages qui tienne scrupuleusement compte des nombreuses fonctions et utilisations des forêts et des arbres.
- c. Encourager la mise en place d'une approche paysagère tenant compte de la nutrition, susceptible d'intégrer les objectifs multiples de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la gestion durable des forêts, de l'utilisation des terres et de la conservation de la biodiversité, au service de la santé humaine et animale et de la santé des écosystèmes.
- d. Promouvoir la recherche et les technologies qui ont pour objet d'améliorer et de transposer à plus grande échelle divers systèmes d'agroforesterie adaptés s'inscrivant dans des paysages en mosaïque intégrés, et investir dans ce but.
- e. Veiller à ce que les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux favorisent des approches paysagères intégrées qui s'organisent autour des différentes fonctions des forêts et des arbres (notamment la production d'aliments et de bois, la conservation de la biodiversité et les avantages socioculturels), fixent des objectifs à court et à long termes et soient sensibles aux conflits entre les parties prenantes tout en s'efforçant de les réduire.

5. RECONNAITRE L'IMPORTANCE DES FORETS ET DES ARBRES ET RENFORCER LEUR CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES PAYSAGES, DES COMMUNAUTES ET DES MENAGES, AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Les États, les OIG, les pouvoirs locaux, les organismes de conservation, les ONG et autres parties prenantes devraient:

- a. Déterminer et valoriser les facteurs grâce auxquels les forêts et les arbres contribuent à l'amélioration de la résilience des paysages, des communautés et des ménages.
- b. Mettre en place des systèmes alimentaires et forestiers intégrés tirant parti des savoirs locaux, qui contribuent à améliorer la résilience des paysages, des communautés et des moyens d'existence.
- c. Faire en sorte que les populations qui sont tributaires des forêts et les peuples autochtones, les communautés locales, les organisations locales et les institutions nationales soient mieux à même de renforcer le concept de résilience des paysages, des communautés et des ménages et de l'intégrer dans les plans, les politiques et les projets axés sur les liens entre la forêt, d'une part, et la sécurité alimentaire et la nutrition, d'autre part.
- d. Déterminer et fournir les capacités institutionnelles et les ressources financières nécessaires pour que la fonction d'amélioration de la résilience qu'exercent les forêts et les arbres puisse être intégrée concrètement dans les politiques et les programmes.

6. RECONNAITRE ET RESPECTER LES DROITS FONCIERS, LES DROITS SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LES DROITS D'USAGE, AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Les États devraient:

- a. Veiller à ce que les communautés locales, les communautés qui sont tributaires des forêts et les peuples autochtones aient accès aux ressources forestières et puissent les utiliser, aux fins de l'exercice de leur droit à une alimentation adéquate.
- b. Veiller à ce que les politiques, les réglementations et les programmes qui visent les forêts et les arbres respectent et garantissent les droits des peuples autochtones, des petits exploitants et des communautés marginalisées, notamment les droits des peuples autochtones, sur leurs ressources génétiques et les savoirs traditionnels connexes.

- c. Protéger juridiquement les droits coutumiers sur les terres et les ressources naturelles des personnes victimes de l'insécurité alimentaire ainsi que leurs droits d'usage sur les forêts et les arbres, au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, par des instruments officiels conformes aux cadres juridiques en place⁷.
- d. Assurer et faire respecter les droits fonciers et les droits d'usage des groupes vulnérables et marginalisés pour ce qui est de l'accès aux forêts et aux arbres, en particulier face à la mise en place de grandes infrastructures et à l'accaparement des terres, ainsi qu'à l'établissement ou à l'expansion d'aires protégées.
- e. Mettre en place, avec la collaboration des peuples autochtones, des initiatives fondées sur les droits ayant pour objet de renforcer la productivité et la résilience des forêts et des systèmes arborés et incorporer ces initiatives aux politiques, aux programmes et aux pratiques.

7. RENFORCER LES SYSTEMES DE GOUVERNANCE FORESTIERE INCLUSIVE, A VOCATION INTERSECTORIELLE ET A DES ECHELLES DIVERSES, AU SERVICE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Les États et autres parties prenantes devraient:

- a. Renforcer la cohérence des politiques entre les secteurs de la foresterie, de l'agriculture, de l'éducation et d'autres secteurs, à des échelles diverses, afin d'œuvrer à la mise en place de stratégies de gestion durable des forêts susceptibles de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- b. Promouvoir des mesures d'incitation efficaces en faveur de la production et de la consommation durables des produits forestiers, au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- c. Promouvoir une approche fondée sur les droits en matière de gouvernance des forêts et des arbres, au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tout en assurant la conformité aux principes et aux normes du droit humanitaire international⁸, notamment en ce qui concerne la transparence et l'obligation redditionnelle.
- d. Garantir que les réglementations, les politiques et les programmes visant les forêts et les arbres évitent ou réduisent, le plus possible, toute répercussion négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition, créent des régimes de gouvernance forestière qui incorporent des considérations touchant à la sécurité alimentaire et à la nutrition, définissent clairement les rôles, les droits et les obligations des parties prenantes et soient effectivement appliqués.
- e. Assurer la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes à l'élaboration des politiques, à la gouvernance et à la gestion forestières à toutes les échelles, en particulier les femmes ainsi que les groupes vulnérables et marginalisés, notamment les peuples autochtones et les communautés qui sont tributaires des forêts, en leur fournissant un soutien adéquat et en renforçant leurs capacités.
- f. Assurer la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, notamment les peuples autochtones et les communautés qui sont tributaires des forêts, afin d'intégrer les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans la création et la gestion des aires protégées.
- g. Faciliter la mise en œuvre des processus qui prennent en compte les impacts de la gestion forestière sur la sécurité alimentaire et la nutrition à des échelles spatiales et temporelles diverses.

⁷ Par exemple: Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

⁸ Notamment, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

- h. Veiller à ce que les programmes de certification des forêts tiennent compte des questions de sécurité alimentaire et de nutrition de toutes les parties prenantes en favorisant la participation pleine et entière de celles-ci.
- i. Promouvoir des initiatives conjointes de gestion et de production à caractère inclusif, élaborées avec la participation des parties prenantes concernées, notamment sous la forme de concessions et de programmes fondés sur la responsabilité sociale et de l'entreprise.